ORIGINAL

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Université Cheikh Anta Diop

Centre d'Excellence africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA/SAMEF)

Projet : CEA

N° F1919/17

Crédit : N° 5419 SN

MARCHE N° :
ACQUISITION D'UN VEHICULE DE LIAISON ET D'UN BUS MEDICALISE
Lot 2 : Bus médicalisé

Marché passé par AOI
DAO N°2016-002/CEA-SAMEF/UCAD

Objet du Marché :
« Lot 1: Bus médicalisé »

Titulaire : UNIT EXPORT LIMITED
N° d'enregistrement : 6942 55
N° de la TVA : GB 1320795251

Montant : 169 698 000 FCFA HT/HD

Financement : IDA

Comptable assignataire : Comptable du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF) UCAD

Référence exonération : **Article 8** *de la convention annexe n°1* de l'Accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur et ses annexes signés à Paris le 29 mars 1974.

- Souscrit-le : 20 avril 2017
- Approuvé le :
- Notifié le :

Accord de Marché

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le 20 avril 2017

ENTRE

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) représenté par le Recteur résident à BP n° 5005 Dakar Fann (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et

UNIT EXPORT LIMITED sise à Service House, West Mayne Basildon, Essex, SS15, Royaume Uni (ci-après dénommé le « Fournisseur »),
d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé un appel d'offres pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir **Acquisition d'un véhicule de liaison et d'un bus médicalisé (Lot 2 : bus médicalisé)** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant égal à **cent-soixante-neuf- millions six-cent quatre-vingt-dix-huit mille (169 698 000) FCFA HT/HD,** (ci-après dénommé le « Prix du Marché»).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :

a) Cet Accord de Marché
b) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Fournisseur;
d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
e) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
f) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Spécification techniques.

3. Le présent Accord de Marché prévaudra sur tout autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois de la République du Sénégal, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Fait à Dakar le 05 Mai 2017

Pour le Fournisseur

Signé par Monsieur Philippe MOREL, Controleur de Projet à l'Exportation de UNIT EXPORT LIMITED

UNIT EXPORT LIMITED

Pour l'Acheteur

Signé par Monsieur Jean Charles MOREAU, Directeur du CEA-SAMEF

CEA - SAMEF
CEA-SAMEF
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

JE : 1696980
VR 129000

Enregistré au Bureau de Recouvrement Dakar-Plateau
Bordereau N° 2632 / 02
Le VE 10 FEV 16 CASE 5832
Reçu un million six cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt
Le Chef de Bureau

Approuvé par **Professeur Ibrahima THIOUB, Recteur,**
Président de l'Assemblée de l'UCAD

Le Recteur
Précident de L'assemblée de
l'Universite Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ibrahima THIOUB

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
Centre de Recouvrement Dakar Plateau
Le Chef du Bureau de Recouvrement

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
RECTORAT
LE RECTEUR
Président de l'Assemblée de l'Université

N° 2720 SPM/CDP/RECTORAT

Dakar, le 05 AVR 2017

Objet : Notification de l'attribution du lot 1 du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule de liaison et d'un bus médicalisé dans le cadre du Contrat de Performance (AOI N°2016-002/CEA-SAMEF/UCAD)
Lot 2 : bus médicalisé

Direction Régionale de Dakar DGID CENTRE DES SERVICES FISCAUX DE DAKAR-PLATEAU Le chef du Bureau du Recouvrement

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu participer au lot 2 de notre appel d'offres international relatif au marché cité en objet et je vous en remercie.

A l'issue des travaux d'évaluation des offres, votre société a été déclarée attributaire provisoire du marché pour un montant **169 698 000 FCFA HT/HD.**

Conformément au code des marchés publics, l'avis d'attribution provisoire sera publié dans les journaux et à l'issue de la période contentieuse, nous vous inviterons à signer le contrat.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma considération distinguée.

Reçu par Mr Mor Cheikh N Diaye Representant de UE à Dakar le 06/04/17

Le Recteur
Président de L'assemblée de l'Universite Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ibrahima THIOUB

Monsieur le Directeur d'United Export Limited
Service House, West Mayne
Basildon, Essex, SS15 6 RW
Email : pmorel@unitxport.com